

**B.m**

Bibliothèque municipale de Nantes

VILLE DE  
**Nantes**

# Charte Documentaire

**2017 - 2020**

**décembre 2017**

## SOMMAIRE

<b>PRÉAMBULE.....</b>	<b>3</b>
<b>I – LES MISSIONS DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE &amp; LE CADRE JURIDIQUE.....</b>	<b>3</b>
<b>II – LES COLLECTIONS DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE.....</b>	<b>4</b>
<b>1 – Composition des collections.....</b>	<b>4</b>
<b>1.1. Encyclopédisme et pluralisme.....</b>	<b>4</b>
<b>1.2. Diversité des supports.....</b>	<b>4</b>
<b>1.3. Exhaustivité et niveaux d’acquisition.....</b>	<b>4</b>
<b>1.4. Complémentarités.....</b>	<b>4</b>
<b>1.5. Actualisation.....</b>	<b>4</b>
<b>1.6. Une offre spécifique : les collections patrimoniales.....</b>	<b>4</b>
<b>2 – Principes et modalités de développement des collections.....</b>	<b>5</b>
<b>2.1. Achats.....</b>	<b>5</b>
<b>2.2. Organisation des acquisitions.....</b>	<b>5</b>
<b>2.3. Participation des usagers.....</b>	<b>5</b>
<b>2.4. Dons.....</b>	<b>5</b>
<b>III – CONSERVATION &amp; ÉLIMINATIONS.....</b>	<b>5</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>6</b>

## Charte documentaire de la Bibliothèque municipale de Nantes

### PRÉAMBULE

La présente charte a pour objet d'exposer la politique documentaire de la Bibliothèque municipale de Nantes (BMN) et les principes selon lesquels sont constituées et organisées ses collections : la nature et l'étendue des collections, leur distribution dans le réseau, ainsi que les principaux axes de développement.

Approuvé par le Conseil municipal, ce texte s'inscrit dans les orientations de politique culturelle de la Ville de Nantes, plus particulièrement pour ce qui concerne le livre et la lecture, telles qu'elles sont définies dans le Plan d'action Culture et le Projet d'établissement de la Bibliothèque municipale.

Il concourt aux ambitions du Projet d'établissement de :

- faciliter l'accès à la connaissance, la pensée, la culture et l'information,
- favoriser le brassage social, l'égalité, la liberté, l'émancipation intellectuelle et la capacitation des individus,
- leur permettre d'exercer leurs droits démocratiques et de jouer un rôle actif dans la société.

Le réseau de la Bibliothèque municipale est composé de 4 médiathèques - Floresca Guépin, Jacques Demy, Lisa Bresner, Luce Courville - et de 4 bibliothèques - Breil, Chantenay, Halvêque, Manufacture, lieux de proximité pour les habitants de la Ville de Nantes qui doivent proposer des collections pluralistes, de niveaux de lecture et de compréhension variés, représentatives de la production éditoriale dans la diversité des supports et actualisées en permanence.

Il s'inscrit en outre dans un environnement documentaire :

- médiathèques associées du Conservatoire et du Muséum d'histoire naturelle,
- bibliothèques associatives conventionnées,
- bibliothèques des établissements scolaires et universitaires,
- bibliothèques et centres de documentation spécialisés (École supérieure des Beaux-Arts Nantes Métropole, Musée d'Arts...)

Adoptée pour la période 2017-2020, la charte documentaire a vocation à être révisée et actualisée en fonction des évolutions de la Bibliothèque municipale, des besoins des publics et de l'évaluation régulière des collections et des usages.

### I – LES MISSIONS DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE & LE CADRE JURIDIQUE

Pour remplir ses missions la BMN s'appuie sur des textes professionnels, tels que le *Manifeste de l'Unesco sur les bibliothèques publiques* (novembre 1994) ou la *Charte des Bibliothèques du Conseil Supérieur des Bibliothèques* (novembre 1991). La politique documentaire de la BMN s'inscrit dans l'ensemble des lois citées en annexe 1.

La politique du livre et de la lecture de la Ville de Nantes a pour objectif de s'adresser à l'ensemble des publics en tenant compte des nouveaux enjeux culturels, éducatifs et sociétaux, et de permettre l'accès de tous à la lecture, au livre et aux savoirs en proposant des accès innovants au plus près des Nantais.

Dans ce cadre les missions principales de la BMN sont les suivantes :

- être un lieu de découvertes, de rencontres, d'échanges et de convivialité ;
- favoriser la diffusion des valeurs démocratiques et se faire l'écho des débats d'idées ;
- assurer l'accès aux différents médias (livres, revues, CD, DVD, ressources numériques, jeux vidéo...), sur place et à distance ;
- permettre au public de se cultiver, se distraire, s'informer, se former ;
- développer toutes les médiations utiles ;
- conserver, enrichir et promouvoir les fonds patrimoniaux et constituer le patrimoine de demain dans les meilleures conditions.

Les axes de développement doivent prendre en compte les évolutions de l'offre éditoriale et des usages, en particulier pour ce qui concerne les supports numériques sur place et à distance ainsi que les médiations en direction des différents publics.

## **II – LES COLLECTIONS DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

### **1 – Composition des collections**

#### **1.1. Encyclopédisme et pluralisme**

Les principes d'encyclopédisme et de pluralisme président à la composition des collections de la BMN. Elles sont représentatives de l'état du savoir dans les différents domaines de la connaissance, des différents courants artistiques et scientifiques, de la diversité des courants d'opinion, sur les différents supports de diffusion.

Elles sont constituées selon des critères d'objectivité, d'impartialité et de qualité (écriture, images, informations, etc), et répondent aux exigences déontologiques suivantes :

- offrir aux usagers les documents nécessaires à sa compréhension autonome des débats publics, de l'actualité, des grandes questions historiques et philosophiques ;
- permettre la découverte des auteurs dans toute leur diversité et de la production éditoriale dans les différents domaines ;
- appliquer les dispositions législatives et réglementaires concernant les collections, ainsi que les décisions de justice, sans se substituer à celles-ci, notamment celles qui interdisent la promotion de toute discrimination et de toute violence.

#### **1.2. Diversité des supports**

Les collections de la BMN garantissent l'accès aux différentes formes d'expression culturelle (texte, image, son) sur les différents supports disponibles et en fonction de l'évolution des technologies.

Une offre numérique est ainsi développée en matière de formation (langues, informatique, parascolaire, formations pour adultes... ), de littérature, de presse, de musique et de films en adéquation avec le développement de l'offre et permettant un accès à distance. Au sein des équipements, outre les connexions libres à Internet, des ressources numériques sont consultables sur place.

#### **1.3. Exhaustivité et niveaux d'acquisition**

Les collections de la BMN s'adressent à toutes les tranches d'âge et à toutes les catégories socio-professionnelles dans une optique de culture générale sans viser à l'exhaustivité sauf pour ce qui concerne les fonds patrimoniaux (cf. infra) ou, ponctuellement, en lien avec certains partenariats, événements ou actions de médiation.

#### **1.4. Complémentarités**

Les bibliothèques et médiathèques du réseau de la BMN proposent une offre qui se complète. Les bibliothèques développent des collections de loisir et de découverte, d'information, de vulgarisation. Une part importante est consacrée aux collections jeunesse et à la fiction.

Les médiathèques offrent des collections allant de la découverte à la vulgarisation approfondie, mais peuvent également proposer des œuvres plus expérimentales ou des documents plus spécialisés dans certains domaines en fonction des besoins et des usages constatés. Elles développent des collections plus variées et tendent à l'encyclopédisme.

La médiathèque Jacques Demy propose des collections plus larges et plus variées que les autres médiathèques (environ 140 000 documents ainsi que des archives de périodiques et des documents en accès indirect). Son histoire et la richesse de ses collections font de cette médiathèque une bibliothèque de référence, qui a vocation à desservir un public plus large que le seul public de proximité.

D'autres médiathèques jouent également un rôle particulier, les adolescents bénéficiant à la médiathèque Lisa Bresner de collections qui leur sont particulièrement dédiées. De même, les publics en situation de handicap bénéficient des services spécifiques de la médiathèque Floresca Guépin.

Ces synergies et complémentarités sont également recherchées avec les différents organismes qui constituent l'environnement documentaire de la BMN.

#### **1.5. Actualisation**

Les collections sont régulièrement actualisées afin d'assurer la fiabilité des informations et leur conformité à l'état présent des connaissances. Elles témoignent de la création contemporaine. Les productions éditoriales qui font l'actualité sont mises à disposition du public dans les meilleurs délais et en nombre suffisant.

#### **1.6. Une offre spécifique : les collections patrimoniales**

Les collections patrimoniales de la BMN sont conservées au sein de la médiathèque Jacques Demy. Leur origine remonte aux collections de la première bibliothèque publique ouverte à Nantes en 1753, enrichies par les confiscations révolutionnaires et autres dépôts de l'État comme par les acquisitions réalisées par la Ville de Nantes. Les trois principaux axes d'enrichissement de ces collections spécialisées, développés en annexe 2, sont les suivants :

Axe 1 : L'Histoire locale, avec pour objectif de développer de manière systématique un fonds local en fonction de l'implantation administrative, géographique et historique de la Ville de Nantes.

Axe 2 : L'Histoire culturelle et littéraire de Nantes, avec pour objectif d'enrichir les fonds littéraires relatifs à l'histoire culturelle et intellectuelle de Nantes, en particulier depuis le milieu du XIXe siècle, conservés à la BMN afin de constituer des ensembles représentatifs de la création et de l'histoire culturelle nantaise dans les domaines littéraires et graphiques.

Axe 3 : La Littérature jeunesse, avec pour but d'enrichir un fonds de référence sur l'histoire de la littérature enfantine : le fonds Bermond-Boquié. Ce fonds, issu d'une donation importante, est alimenté par l'envoi de publications récentes par les services de presse des éditeurs, mais également par une politique d'acquisitions régulières.

## **2 – Principes et modalités de développement des collections**

### **2.1. Achats**

Les documents imprimés, sonores, audiovisuels et numériques, ainsi que les ressources en ligne et les abonnements aux revues et journaux sont acquis dans le cadre réglementaire de la commande publique. Des appels d'offres sont effectués et des marchés à bons de commande conclus à cet effet.

Certains achats sont toutefois effectués hors marchés lorsque les fournisseurs titulaires des marchés ne peuvent répondre au besoin (éditions à tirage restreint diffusées hors des circuits habituels, ventes aux enchères...).

### **2.2. Organisation des acquisitions**

Les acquisitions sont effectuées par le personnel des différents pôles Collections, sous la coordination du service Politique documentaire et la supervision de la direction de la BMN, en conformité avec les orientations politiques définies et la présente charte documentaire déclinée en plans de développement annuels ou pluriannuels. Elles font l'objet d'une veille documentaire permanente à l'aide des outils professionnels (catalogues d'éditeurs, bibliographies, sites et presse spécialisés), et bénéficient des conseils des libraires et fournisseurs. L'évaluation permanente de l'usage des collections qui permet de mesurer la satisfaction par rapport aux choix effectués fait également partie du processus de constitution des collections.

### **2.3. Participation des usagers**

Les usagers peuvent exprimer des suggestions d'acquisitions via les cahiers de suggestion disponibles dans les bibliothèques ou médiathèques, ou sur le site Internet de la BMN. Toutes les suggestions sont examinées et font l'objet d'une réponse argumentée. Le refus ou le report d'un achat suggéré est explicitement motivé au regard de la politique documentaire et des limites budgétaires. Par ailleurs, une réorientation peut être proposée vers d'autres établissements documentaires.

Les usagers peuvent être associés individuellement ou collectivement au développement des collections, dans le cadre de comités de sélection ou d'échanges constitués à l'occasion d'événements (jury ou festivals...) ou réunis de manière régulière.

### **2.4. Dons**

Les propositions de dons sont examinées au cas par cas et la BMN se réserve le droit de ne pas les accepter si elles ne répondent pas aux principes définis par la présente Charte ou aux besoins de la BMN.

## **III – CONSERVATION & ÉLIMINATIONS**

La mission de conservation de la BMN ne concerne que les collections patrimoniales.

Dans toutes les autres collections les documents usés, abîmés, redondants ou obsolètes sont retirés afin de maintenir une offre de qualité, visible et équilibrée, à volumétrie constante.

Les documents retirés des collections sont, pour partie, réaffectés par des dons aux organismes et associations œuvrant dans le domaine de la promotion du livre et de la lecture et, plus largement, pour des actions humanitaires et des actions culturelles diverses. Ces réaffectations font l'objet d'une convention entre la Ville et les responsables des ces organismes et associations.

Elles peuvent également être utilisées pour des actions culturelles mises en place par la BMN (Livres voyageurs...)

Ces documents peuvent aussi être vendus aux particuliers selon les conditions fixées par délibération du Conseil municipal (Braderie).

Les documents dégradés sont détruits.

## **ANNEXES**

### **1 - Textes de référence**

- Charte des bibliothèques du Conseil Supérieur des Bibliothèques (novembre 1991) .
- Manifeste de l'Unesco sur les bibliothèques publiques (novembre 1994).
- Code de déontologie du bibliothécaire (Association des Bibliothécaires français 2003).
- Loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse.
- Loi du 11 mars 1957, loi du 3 juillet 1985, loi du 18 juin 2003 sur la propriété artistique et intellectuelle, sur les droits d'auteur sur les droits voisins dans la société de l'information.
- Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1972 et loi du 13 juillet 1990 sur la lutte contre le racisme et l'antisémitisme.
- Loi du 16 juillet 1949, modifiée en 1954, sur les publications destinées à la jeunesse.

### **2 - Axes d'enrichissement des collections patrimoniales**

#### **2.1. Axe 1** - Fonds local autour des six thématiques suivantes :

1. Toutes les études publiées sur la Loire-Atlantique et son histoire, (département et communes) et particulièrement ceux qui concernent la Ville de Nantes.
2. L'édition locale (éditeurs et auteurs implantés à Nantes et dans le département).
3. Les ouvrages d'ensemble sur la Région des Pays de la Loire et sur la Vendée ainsi qu'une documentation de base pour le Maine et Loire, la Sarthe et la Mayenne.
4. Les ouvrages concernant la Bretagne en fonction des liens de Nantes et de la Loire-Atlantique avec la Bretagne historique.
5. Les documents donnés dans le cadre des partenariats de jumelage avec Nantes.
6. Par ailleurs, un fonds à caractère documentaire destiné au libre accès de la salle de lecture est acquis en lien avec les collections anciennes aussi bien que les collections locales, sur des thématiques très ciblées (histoire du livre, généalogie, marine).

#### **2.2. Axe 2** - Histoire culturelle et littéraire de Nantes autour des 3 thèmes suivants :

1. Liens entre Nantes et le surréalisme (en particulier autour de Jacques Vaché, Jacques Baron, Benjamin Péret, Jean Sarment, Claude Cahun...)
2. Figures marquantes de l'histoire littéraire et artistique (Jules Verne, la famille Schwob, Jules Grandjouan, Jean-Emile Laboureur, Julien Gracq, Paul Louis Rossi, René Guy Cadou...)
3. Bibliophilie locale (des manuscrits médiévaux aux productions contemporaines).

#### **2.3. Axe 3** - Fonds Bermond-Boquié de documentation et d'information sur la littérature francophone pour la jeunesse autour des deux catégories suivantes :

1. Ouvrages documentaires sur la littérature jeunesse : histoire de la littérature jeunesse, conte, illustration, graphisme.
2. Publications pour la jeunesse : albums, romans, documentaires remarquables ; édition locale de littérature jeunesse (sur la base d'une sélection représentative) ; réédition d'éditions anciennes qui ont fait date dans l'histoire de la littérature pour les enfants (par exemple chez les éditions MeMo, implantées dans la ville de Nantes) ; livres anciens (19<sup>ème</sup> siècle et début du 20<sup>ème</sup> ) ; livres d'artistes.